

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 32

➤ présents : 29 ➤ contre :

➤ votants : 32 ➤ blanc :

➤ abstention :

Date de convocation : 2 septembre 2025

Séance du 8 septembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	FONTIS Michel
	Asnières/Saône	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-Dommartin	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTERAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Daniel GRAS.

Monsieur Jean-Marc WILLEMS est suppléé par Monsieur Michel FONTIS.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS.

Madame Marie-Pierre GAUTHERET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ZA Feillens-Replonges : acquisition de parcelles de terrains.

Dans le cadre du développement de la ZA Feillens-Replonges et afin de disposer du foncier nécessaire, la Communauté de Communes Bresse et Saône souhaite devenir propriétaire des parcelles de terrains suivantes, situées sur la commune de Feillens :

Section C, lieudit « Les Sallées », parcelles en nature de taillis cadastrées numéros 1039 pour 1 437 m², 1043 pour 464 m², 1044 pour 1 027 m², 1045 pour 236 m², 1046 pour 416 m²

Section C, lieudit « Les Sallées », parcelle en nature de peupleraie cadastrée numéro 1042 pour 528 m²

Section C, lieudit « Les Sallées », parcelles en nature de terre cadastrées 1041 pour 1 558 m² et 1081 pour 935 m²

Les propriétaires ont donné leur accord, au prix de 0,20 €/m².

La contenance totale représente 6 601 m².

Ces acquisitions sont faites en vue d'un échange permettant de maîtriser le foncier sur la ZA Feillens-Replonges.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder à l'acquisition, sur la commune de Feillens, des parcelles cadastrées section C numéros 1039, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046 et 1081, pour une contenance totale de 6 601 m² au prix de 0,20 €/m², soit 1 320,20 €,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le Président,*

